



REPUBLIQUE DE GUINÉE -BISSAU
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PECHES ET DES RESSOURCES NATURELLES
SECRETARIAT D'ETAT À L'ENERGIE, AUX RESSOURCES NATURELLES ET À
L'ENVIRONNEMENT

Rapport National sur la Mise en Œuvre de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification

Bissau, 1999

TABLE DE MATIERES

REMERCIEMENTS	3
I. INTRODUCTION	4
II. BREVE ANALYSE SUR LA CONVENTION DE LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION.	4
III. DISPOSITIFS ET MESURES INSTITUTIONNELS CRÉÉES AU NIVEAU NATIONAL POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION	5
A) DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS	5
B) MESURES INSTITUTIONNELLES ADOPTÉES.	6
IV. ETAT D'IMPLEMENTATION DE LA CCD EN GUINÉE-BISSAU.....	7
A) BRÈVE ANALYSE DE L' AMBIANCE MACRO-ÉCONOMIQUE.....	7
B) INTERRELATION ENTRE CCD ET AUTRES CONVENTIONS.	8
C) STRATÉGIES ET PRIORITÉS ÉTABLIES DANS LE CADRE DES PLANS ET/OU POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.	9
D) PROCESSUS CONSULTATIF ET DE PARTENARIAT AVEC LES INSTITUTIONS NATIONALES (GOUVERNEMENTALES ET NON –GOUVERNEMENTALES), PAYS ÉTRANGERS MEMBRES DE LA CONVENTION ET PARTIES INTÉRESSÉES	10
E) PROCESSUS PARTICIPATIF DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION ET L'IMPLÉMENTATION DES PROGRAMMES D' ACTIONS NATIONAUX	12
V. EXAMEN DES RESULTATS ET INDICATEURS POUR ÉVALUER LES PROGRES ATTEINTS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION ET ATTÉNUATION DES ÉFFETS DE LA SÉCHERESSE.....	14
VI MECANISMES DE SUIVI ET D'ALERTE.....	14
IDENTIFICATION DE GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT.....	15
BIBLIOGRAPHIE.....	16

Remerciements

Il est de toute utilité mentionnant que l'élaboration et la présentation de ce rapport national doit la contribution du Comité Permanent Inter États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel et de toutes les institutions étatiques, privées, comme étrangères qui ont donné leurs appuis matériels à l'élaboration de ce travail.

I. INTRODUCTION

Considérant que le principe du problème environnemental n'a pas de frontières, la Guinée-Bissau a opté pour adhérer à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification dans les pays gravement affectés par la sécheresse, désertification particulièrement en Afrique et ratifiée en 1995.

Après cet acte politique, nous voulions développer dans la base de ce dossier les activités liées au Plan d'Action Nationale de Lutte contre la désertification, justifiant ainsi les motifs qui ont fait que ce compromis a été pris au niveau international pour notre pays.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre d'une décision prise en relation au continent africain à la présentation de la Troisième Conférence des Parties et d'un bilan exhaustif sur mise en oeuvre de ce document de grande importance, surtout du fait que dans les documents il existe d'énormes zones arides où les conditions de vies sont difficiles.

Dans ce contexte et comme partie intégrante de l'Afrique, la Guinée-Bissau a élaboré ce présent rapport qui reflète toutes nos difficultés et les entraves dans l'implémentation de l'imposé à la convention.

Dans notre pays, le problème de la désertification n'a pas atteint les proportions alarmantes, malgré la frontière commune avec le Sénégal, pays sahélien où ce phénomène a déjà ces réflexes.

Ce résumé nous permet de noter que la ligne (c) qui réfère les stratégies et priorités, présente des informations plus développées et des actions déterminées d'une forme isolée, qui sont menées dans le cadre d'une politique de développement durable des différents secteurs en cause.

Ainsi, dans le chapitre suivant, sont décrites les mesures institutionnelles pour l'implémentation de la Convention, à résoudre les entraves connues à ce sujet.

Après l'observation de ce qui a été dit, les problèmes relatifs à la nécessité d'un réel procès participatif seront abordés illuminant les principaux aspects qui visent le même objectif.

Aussi, il fait référence à la grande nécessité du renfort de la capacité institutionnelle comme forme de garantie de la matérialisation d'une politique coordonnée dans le domaine du combat à ce fléau.

Dans d'autres parties du monde, en dépit de leur degré d'accomplissement, il se limite à avoir certaines considérations comme la matérialisation de toutes ces priorités jusque là exposée qui va dépendre du niveau de l'implémentation de la convention.

II. BREVE ANALYSE SUR LA CONVENTION DE LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATON.

La désertification et la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et sub-

humides secs.

Les causes fondamentales sont les activités anthropiques et les variations climatiques. La communauté a reconnu il y a longtemps que la désertification est un problème économique, social et environnemental important qui se préoccupe beaucoup de tous les pays des régions du monde.

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification est une grande réalisation de la communauté internationale, ayant ses origines à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992 à "Rio de Janeiro".

La Convention est un élément innovateur qui ouvre la voie au droit international de l'environnement.

L'élément central de la convention consiste à l'élaboration et l'implémentation pour les pays affectés par la désertification, des programmes d'actions destinés à prévenir la dégradation de la terre.

De tels programmes se basent sur la participation de la population et ont pour objectif de les aider à prévenir et à vérifier les processus de dégradation de la terre (DPCSD/CCD/95/2).

III. DISPOSITIFS ET MESURES INSTITUTIONNELS CRÉÉES AU NIVEAU NATIONAL POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

a) Dispositifs institutionnels

Après l'adoption du texte de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification dans les pays gravement affectés par la sécheresse particulièrement en Afrique, l'Assemblée Nationale Populaire a procédé à sa session ordinaire du mois de Mars 1995, à la ratification du présent document et en octobre de la même année fût déposé au siège des Nations Unies, l'instrument d'adhésion de la Guinée-Bissau à la CCD.

Malgré cette étape très importante donnée pour atteindre le compromis, la Guinée-Bissau traverse en ce moment le problème de nature institutionnel dû à l'existence de deux organes institutionnels à assumer les fonctions concrètement évolutives ; le Conseil National de l'Environnement et l'ancien Secrétariat d'État du Tourisme et de l'Artisanat.

Ainsi, il est évident que l'apparition de ce Secrétariat d'Etat, ensuite du Ministère du même nom et plus tard le Conseil National de l'Environnement était dissolu dans le cadre du Gouvernement en 1996.

Suite à cette décision de réforme du Ministère, il y eut la création d'une Direction Générale de l'Environnement qui consiste à assumer les attributions de l'ex -CNA, jadis dénommé de l'implémentation et du suivi de toutes les Conventions, y inclus celle sur la lutte contre la désertification.

Malgré cela, cette Direction Générale a compris que la matérialisation de l'exposé dans ce document doit avoir une implication des différents intervenants et partenariats, ou qui

viennent à la réalisation du Plan National de la Gestion Environnementale avec la création d'un Comité de Pilotage dépendant directement de la DGA avec un caractère multidisciplinaire constitué de techniciens appartenants aux différentes institutions étatiques liées à la problématique environnementale.

Ce Comité de Pilotage associe aussi les éléments des ONG's et des associations juvéniles, ayant leurs Termes de Référence, mais en dépit de la nature des questions devant être traité, nous souhaitons que ce soit un Organe de Coordination National dans le cadre de la création des structures nationales pour l'implémentation de la Convention.

Pour ce motif, les actuels Termes de Référence du Comité de Pilotage, doivent être mentionné d'autres attributions que l'on trouve convenantes et importantes de forme à les permettre d'avoir les instruments légaux dans l'accomplissement des autres tâches liés aux objectifs de ce document.

Relativement aux Ressources Humaines affectées au Comité de Pilotage, cet organe dispose de onze techniciens supérieurs qui ont de l'expérience dans le travail d'équipe et différents profils professionnels.

Avant le conflit politique–militaire, les réunions du Comité de Pilotage (Organe National de Coordination) étaient périodiques, parvenant à deux rencontres au moins par mois.

A chaque réunion, était établi le programme de travail et d'action qui doit être exécuté par les différents membres, sans compter avec le budget de fonctionnement.

b) Mesures institutionnelles adoptées.

Avant la Convention, différentes institutions comme le Bureau de la Planification Côtière et le CILSS lié au Ministère du Développement Rural et Agriculture, ont implanté les actions de lutte contre la désertification, dénommé information et sensibilisation des campagnards face "aux feux de brousse" et reboisement forestier, et l'analyse de l'évolution de l'occupation du sol.

L'abordage participative constitue le fondement de ces actions.

Après l'adoption et la création du dispositif institutionnel pour cet effet, les mesures institutionnelles se réfèrent aux actions intégrées et concertées entre les différents secteurs qui concourent à la lutte contre la désertification tel les Services des Ressources Hydriques, des Forêts et Chasse, de l'hydraulique et Agricole, des Sols, l'élevage et Pêches.

Il doit être souligné que le processus d'implémentation du CCD est encore à sa phase embryonnaire et sera renforcée progressivement.

IV. ETAT D'IMPLEMENTATION DE LA CCD EN GUINÉE-BISSAU

a) Brève analyse de l'ambiance macro-économique

L'institutionnalisation à la décennie 80 d'une politique de libéralisation économique crée les bases qui ont conduit au refus de l'état en continuant à faire certaines activités à un secteur privé en phase embryonnaire.

Ainsi, cette période est caractérisée par une époque de libéralisation économique conditionnée par le groupe de citoyens isolément, qui ont décidé de faire le commerce de l'importation et de l'exportation des biens de première nécessité.

Les impacts immédiats de cette activité se résument au niveau social à l'avantage d'un petit groupe d'entreprises qui ont avec force pris le monopole des activités d'exportation du produit ainsi cité au niveau des zones rurales apparues les nommés "planteur de cajou".

La libération de l'exercice des activités doit établir des nouvelles directions et actions selon lesquelles les autres secteurs constituent les priorités dans la politique gouvernementale en privilégiant les secteurs sociaux comme l'Education et la Santé.

Les populations résidentes dans les zones proches des lieux de l'abattage du bois, sentent qu'avec le temps les éléments qui pourront garantir leur vie et leur quotidien sont objet d'une dégradation dans diverses circonstances, sollicitant urgemment que soit observé la législation à propos de cette exploration, et que telles populations participent à la fiscalisation des lois forestières.

Après la libéralisation économique en 1996/97, le pays a implanté le Programme d'Ajustement Structurel (PAE) dans le cadre du compromis avec les institutions de BRETTON WOOD (PAI) et de la Banque Mondiale.

Entre temps, l'application du Plan d'Ajustement Structurel permet la liberté de l'état faisant les exercices de certaines activités qui par force des circonstances, passe pour être privés, cas de l'exploration du bois, de la pêche.

Les restrictions imposées pour cette politique économique ont contribué d'une manière très négative à l'apparition d'un grave problème auquel nous avons déjà fait face.

Faisons mention de la pauvreté continuelle de certains groupes sociaux et des fonctionnaires publics qui dans beaucoup de cas sont obligés d'exercer des activités parallèles de façon à obtenir plus de rendements nécessaires pour supporter leurs charges.

Une de ces activités est par exemple, l'exploitation forestière destinée à la production du charbon et du bois pour la consommation domestique et le moindre cas, aussi on peut mentionner la chasse pour des fins commerciales.

Cette dernière est la cause principale de la restriction d'une quantité énorme de l'apparition forestière ou du feu utilisé pour aider à la capture des animaux pendant la nuit, contribuant à la diminution de certaines apparitions forestières rendant difficile la protection souhaitée des

habitats et de l'écosystème existant au niveau forestier.

Les principes constants de la Loi Forestière actuelle ne sont pas souvent observés, surtout la forme de reflourissement qui est l'unique voie pour être garanti à la récupération des espèces abattues.

Face aux compétitions de la globalisation et avec l'objectif de devenir plus performant dans le cadre d'un espace économique où on doit obéir à certains critères de convergence macro-économique, la Guinée-Bissau a adhéré en mai 1997 à l'UMOA/UEMOA et d'une manière générale aux principes indicateurs de L'Environnement macro-économique qui sont les suivants :

Le PIB a augmenté en moyenne de 5% ces dernières années, l'exportation a augmenté 6%. La dette externe est approximativement de 816 millions de USD (PNUD/UNSD, 1994). Une sape du Gouvernement avant le conflit a été de placer le pays dans le cadre de l'initiative HIPC (Pays Pauvres Hautement Endettés) ce qui permet d'alléger les services de la dette.

Le rendement per-capita se situe au environ de 230 USD et plus de 90% de la population vivent avec moins de 600 F CFA par jour.

Autres indicateurs comme le taux de l'analphabétisme, l'accès à l'eau potable, le taux de mortalité infantile, contribuent comme un indice de développement humain de 0,297 qui est inférieur à la moyenne des pays de notre sous région.

b) Interrelation entre CCD et autres conventions.

La bonne implémentation de la CCD est tributaire de l'application des autres conventions nommément la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Diversité Biologique, les changements climatiques et la CITES.

C'est à dire que les mesures de prévention dans les zones humides (plaines d'inondation, parc de Cufada, cours d'eau affluente) sont en train de combattre le processus qui conduit à la désertification.

La biodiversité et particulièrement la diversité forestière agissent sur le climat et les sols, et de cette forme constitue un élément important contre la sécheresse.

Les facteurs qui ont provoqué les altérations climatiques dépendant du comportement de l'homme, peuvent être atténués en responsabilisant les hommes eux-mêmes pour les pressions qu'ils exercent sur l'environnement.

Exposant ceci en détail, nous voulons montrer que pour la compréhension des politiques stratégiques et des plans de développement pour aider à maintenir le principe de l'interdiscipline au combat à la désertification.

c) Stratégies et priorités établies dans le cadre des plans et/ou politiques de développement durable.

La Guinée-Bissau a une série de plans sectoriels et de pratiques publiques parmi les quels existent certains éléments de stratégie qui peuvent contribuer au combat contre la désertification, et qui se réfèrent en ce moment :

Dans le Plan Directeur Forestier (Plan d'Action Forestier National) existe une analyse de la situation sur la base de laquelle sont définies les politiques, les stratégies, les objectifs à atteindre pour une utilisation durable des ressources forestières, comme sont également définis les moyens nécessaires pour son implémentation.

Le PAFT (Plan d'action Forestière) en plus recommande les axes principaux pour une politique durable, propose les mesures plus spécifiques pour le renforcement de la capacité institutionnelle du secteur ainsi que la création dans le cadre de l'organisation nationale du territoire des unités de conservation représentatives des différentes zones bio-geographiques de la Guinée-Bissau.

Les axes prioritaires de la politique forestière recommandée par le PAFT sont :

1. Gestion agraire, définition légale de l'espace forestier quel que soit leur statut, sa délimitation, création d'un observatoire agraire.
2. Réduction de la pression sur les forêts en accord avec l'intensification de l'agriculture (agro-forestière et amélioration de la jachère) et la création du bétail, pour l'incitation aux bons sols (culture et forêt de rente et pour la réglementation de l'exploration forestière.
3. Améliorer la gestion forestière à travers sa conversation, sa valorisation et la régénération.
4. Attribution d'une valeur plus représentative en bois non encore coupé, complimentée par les dispositions fiscales et douanières, réellement appliquées.
5. Implémentation d'un programme pragmatique d'investigation à long terme sur les écosystèmes tropicaux fragiles

Plan Directeur de l'Eau et de l'Assainissement

Il est évident que la préoccupation du Gouvernement pour la gestion durable des ressources en eau est expressément rehaussée par le Code de L'eau. Préconisés dans ce Plan Directeur plus également convenable pour la conservation d'environnement, sont les objectifs suivants :

Protection de la qualité de l'eau :

1. Rationalisation de l'usage de l'eau en harmonie avec les autres ressources naturelles, l'organisation du territoire et l'équilibre écologique.
2. Élaboration du plan d'organisation de l'eau en réalisation avec les bassins et sous- bassins

hydrographiques, au niveau national.

3. Promotion de la Coopération Internationale en matière de gestion des ressources hydriques.

On note une faible participation de la coopération sous-régionale dans le domaine de l'eau, où même actuellement la prédominance des aspects économiques, sont plus pris en compte, par rapport aux aspects sociaux et environnementaux. Exemple évident sont les barrages construits au fleuve Geba et au territoire du Sénégal, dont les impacts ne sont pas remédiés.

La Carte de la Politique de Développement Agricole

Cette carte a récemment élaborée et rehaussée les objectifs suivants pour ce secteur :

Garantie de la sécurité alimentaire, augmentation et diversité des exportations agricoles, assurer la gestion rationnelle et la présentation des ressources Agro-Silvo-Pastorales et améliorer la qualité de vie des populations, un programme d'action élaboré dans le cadre de la carte de politique agricole, ainsi la réalisation de l'organisation agro-écologique du territoire de la Guinée-Bissau, considérant la vocation naturelle de chaque zone géographique.

Plan Directeur du Tourisme

Actuellement il n'existe pas une organisation de ce secteur, mais il existe cependant beaucoup de propositions des infrastructures touristiques, quelques-unes avec la possibilité de localisation en zones plus sensibles, comme les plages, forêts sacrées etc.... Les stratégies politiques ainsi comme le plan d'action par secteur ont besoin des nouveaux éléments existant en matière de création des zones protégées, implication de la population et des ONG en initiative de tourisme et motivations spécifiques dans le secteur privé national avec les interventions.

d) Processus consultatif et de partenariat avec les institutions nationales (gouvernementales et non –gouvernementales), pays étrangers membres de la Convention et parties intéressées

Ainsi, en 1992, fût noté et signifié l'appui obtenu par les partenaires de coopération bilatérale avec le particulier rehaussement pour les Pays-Bas au moment de l'institutionnalisation de l'ancien Conseil National de l'Environnement, organisme chargé de la mise en œuvre de la politique de l'environnement du pays.

Après la ratification de la Convention par l'Assemblée Nationale en 1995, il a été décidé d'organiser un forum national de réflexion pour entendre les différentes opinions au sujet du problème environnemental dans la totalité.

En dehors de cette question, il a été posé d'autres questions constantes au sujet de la sécheresse et le danger des effets de la sahélisation de notre pays, comme base dans les problèmes cités, l'ancien Ministère du Tourisme, de l'Environnement et de l'Artisanat a organisé en février 1996, la Première Conférence Nationale de l'Environnement sur le thème :

“Environnement et Développement- Un futur commun”.

Fût rehaussé dans cette forme la nécessité de renforcer la coopération bilatérale un des thèmes qui a été abordé avec un esprit de bonne relation dans la définition des actions communes entre les pays, cas de la Guinée-Bissau et du Sénégal menacé par la sécheresse dans les pays voisins.

Enfin, ont été obtenues d’importantes recommandations au sujet des méthodes d’exploration des ressources naturelles surtout pour la forêt.

L’organisation de cette Conférence a été possible grâce à l’appui financier du gouvernement portugais, à travers l’Institut de Promotion Environnementale et du Programme des Nations Unies pour le Développement.

Les actions avec avantages de partenariat, au niveau des processus de l’implémentation de la Convention, ne peuvent pas être d’abord considérées déterminantes. Entre les diverses actions implantées, se détachent :

La création du Programme de Planification Côtière, avec objectif principal de promouvoir le développement durable dans la zone côtière au bénéfice de la population locale. Ce programme fonctionne en partenariat avec les différentes institutions étatiques, ONG et organismes étrangers qui se trouvent en Guinée-Bissau. Ce programme est financé par la DDA à travers l’UICN. À travers celui-ci, a été créé le Parc Naturel Mangrove du Fleuve Cacheu, le Parc Naturel des Iles Orango et la Réserve de la Biosphère de L’Archipel des Bijagós, les Cellules du Système D’Information Géographique et Télédétection. Le Programme de Planification Côtière attire une attention spéciale à la gestion des estuaires du grand Fleuve Buba, Fleuve Cacine, et Fleuve Cacheu.

- Dans l’élaboration du Plan National de la Gestion Environnementale, il existe une stratégie pour combattre la gestion déficiente des ressources naturelles qui ont influencé à la réduction de la couverture végétale dans le processus de salinisation des eaux, dans l’érosion côtière, de la dégradation des sols.
- La création du Centre Législatif Environnemental a pour objectif l’institutionnalisation d’un cadre légal pour la protection de l’environnement et la lutte contre la désertification. L’Union Européenne et l’Union mondiale pour la Nature (UICN) ont assuré le cofinancement d’un montant de 700.000 USD.
- L’existence du Project d’Assistance Technique de la Communication, de l’Information pour la Protection de l’Environnement (PACIPE) vient de développer un travail de grande importance sur la sensibilisation des populations rurales sur le danger que la pratique du feu de brousse représente pour la vie de l’homme. Ce projet fût financé par l’Union Européenne pour un montant de 900.000 ECUS.
- Le Programme de l’Éducation et de la Communication Environnementale “Palmeirinha” financé par l’UICN en partenariat avec le Ministère de l’Education Nationale donne une attention particulière aux problèmes liés à l’abattage excessif des arbres, alertant sur les possibles conséquences pour la vie humaine par de telles pratiques.

La présentation du document sur la Carte Politique du Développement Agricole et leur plan d'action où se mentionnent la nécessité de concilier les activités de développement agricoles et la définition des grandes priorités de la politique agricole, ont été basées sur la recherche des solutions immédiates pour garantir l'autosuffisance alimentaire des populations, préoccupées par l'implémentation des actions qui ne compromettent pas l'équilibre écologique.

- L'élaboration du Plan d'Action National pour la Diversité Biologique, sur la base d'un Projet financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement initié en 1997, se trouve à la phase finale. La conservation de la diversité biologique sera une réalité dans le cas où il existerait des conditions réelles pour la conservation de l'écosystème tant forestier, maritime, et autres, pour établir les stratégies combinées dans le but de la préservation de l'habitat naturel. Il faut reconnaître que durant la réalisation du Premier Séminaire National sur la conservation de la diversité biologique réalisé en mai 1999, il a été attribué une grande importance aux problèmes de réduction des formations végétales avec incidence de la diversité biologique.
- Le Projet Agro-Silvo-Pastorale (PASP), ayant son siège à Bafatá, à l'Est du pays, leur objectif principal la gestion de la forêt communautaire, action dont la participation consciente des populations est une vérité qui ne peut être niée.
- Création du Projet "Utilisation Rationnelle du Patrimoine Forestier" sous la tutelle de L'Institut de la Technologie Appliquée et la Direction du Service Forestier et Chasse qui a été financé par la FAO, ayant son siège à Bafatá. Ce projet a deux antennes : une à Gabu et l'autre à Bissorã et obtient ses actions pour la construction de fourneaux améliorés et son insertion dans la vie quotidienne des populations.
- L'introduction de ces fourneaux améliorés sert à l'utilisation du charbon domestique qui peut être rationalisé, diminuant la consommation de ce produit et baissant la pression sur les ressources forestières où s'obtient cette importante source d'énergie.

L'existence de publications régulières de certaines ONG avec référence au journal "ECO" de l'Association Guinéenne d'Etudes et Alternatives et la revue "Matu Malgós" (forêt sacrée) élaborée par Tiniguena rehaussant la problématique environnementale et la gestion des ressources naturelles.

- Sont prévues dans le cadre des activités du Centre des Zones Protégées de Buba beaucoup d'actions de formation dans le domaine de l'atténuation des effets de la sécheresse au niveau local, étant une priorité à être considérée du fait des effets assez significatifs.
- En ce point majeur utilisé dans les contributions payées dans le cadre de CILSS, il n'a pas été prévu dans le budget du gouvernement aucune signature pour supporter les dépenses de l'implémentation de la Convention.

e) Processus participatif dans le cadre de l'élaboration et l'implémentation des Programmes d'Actions Nationaux

Pour le moment, il est encore prématuré de parler des actions faites avec pour objectif

d'observer un processus participatif réel.

Entre temps, il existe certaines actions qui doivent être relevées :

Le Programme de l'Education et de la Communication Environnementale "Palmeirinha, financé par l'UICN, dédie une attention toute particulière aux problèmes environnementaux, arbres, entre autres, pour faire savoir aux étudiants et au public lecteur les conséquences négatives pour la conservation des habitants qui vivent de telles pratiques.

Dans ce contexte, les étudiants ont contribué à travers des concours, des articles et contes liés à la problématique environnementale.

Le Projet d'Assistance Technique de la Communication, de l'Information pour la Protection de l'Environnement (PACIPE), dans sa stratégie de communication et de sensibilisation au public vient de faire un travail ; de reconnaître l'importance, y inclus la réalisation des festivals régionaux, avec le thème principal "La Lutte contre le feu de brousse", acte qui symbolise et alerte sur les conséquences négatives de cette activité nocive.

Encore dans le cadre d'une des activités de l'implémentation de la convention a été organisé une Colonie des Vacances pour l'Association de la Solidarité et Action à Varela. Ont pris part quarante jeunes sous le patronage du Secrétariat d'Etat de L'Energie, des Ressources Naturelles et de l'Environnement.

Il est indiqué de mentionner que durant l'événement, les jeunes ont planté plus de cent cinquante arbres (eucalyptus) qui dans un futur proche, contribuera à l'augmentation du nombre de ces échéances forestières dans les zones menacées par la destruction de grandes superficies dues au feu de brousse non contrôlés.

Dans cette optique, le Conseil National de la Jeunesse a fait dans les mêmes lieux une autre Colonie de Vacances qui a réuni plus de trois cents jeunes venus de toutes les régions du pays.

Entre autres activités, réalisées durant cette année, il y a eu une rencontre de travail dont le thème a été : "le Rôle de la Jeunesse à la Protection de L'Environnement".

A la suite des débats il a été possible d'avoir des idées au sein de la Jeunesse sur l'existence de la Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Désertification dans les pays gravement affectés par la sécheresse, particulièrement en Afrique.

D'abord dans le cadre de la participation de la Jeunesse Guinéenne dans le processus d'implémentation de la Convention conduite, le Conseil National de la Jeunesse a été représenté à la réunion du Club SAHEL 21 à Banjul (1997) compromettant en ce moment de développer différentes activités en accord avec les orientations de cette réunion.

Il a été réalisé des festivals régionaux sur le thème, environnemental, comme par exemple celui qui a été réalisé à Gabú en 1997 et le vainqueur a été constitué par les femmes.

Pourtant d'une forme graduelle, les femmes sont entrain de prendre une part active dans diverses activités de ce genre, dans cette phase on peut compter avec beaucoup d'associations et de communautés de base intéressée par les problèmes de la conservation et protection de

l'environnement.

Dans divers cas, il se note une présence significative des femmes peut être notée, en relation aux hommes dans les groupes des caractères associatifs, par exemple à Pitche, Gã-Mamudu, Cabudú et autres localités.

V. EXAMEN DES RESULTATS ET INDICATEURS POUR ÉVALUER LES PROGRES ATTEINTS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION ET ATTÉNUATION DES ÉFFETS DE LA SÉCHERESSE

En réponse à ce point, en ce moment il est extrêmement difficile de faire une évaluation avec précaution des progrès atteints parce que les activités développées sont dispersées, désarmonisées, principalement au niveau de la base (souvent l'un d'autre aspect par exemple les campagnes de d'afforestation antérieurement cité).

Mais il existe un rythme assez élevé causé par le problème de la destruction de plus de 20.000 ha par an dû aux feux de brousse non contrôlés, néanmoins on enregistre des actions concrètes qui démontrent une prise de conscience de la part des populations dans le Nord du Parc Naturel des Mangroves du Fleuve Cachwu pour appliquer cette méthode (feux de brousse) avec un contrôle rigoureux.

Une fois assumé ce compromis international sera assumé, dans un futur proche seront entrepris une série d'actions qui conduisent à l'implémentation de ces documents.

VI MECANISMES DE SUIVI ET D'ALERTE

Quant à la création d'un Système d'Information sur la Désertification qui appuie un échange et harmonisation dans le domaine environnemental et autres, cette activité a eu un appui de l'UICN, une initiative de constitution d'une banque données sur ces sujets.

Au niveau du Bureau de la Planification Côtière et de l'INEP, il existe une Cellule du Système d'Information Géographique et Télédétection avec des informations importantes sur l'Etat des différents écosystèmes et du moyen naturel dans la zone côtière et leur respective évolution pendant ces dernières années.

Cette cellule se concentre sur les travaux de la méthodologie de l'analyse spatiale du moyen du système d'information géographique et la cartographie sur le moyen.

Aussi il a été programmé pour 1997 par l'actuelle Direction Générale de l'Environnement, un voyage aérien sur les zones côtières avec l'objectif de réaliser une étude diachronique actualisée dans la même zone et un travail comparatif entre les récentes données et ceux qui ont été trouvées dans les photographies aériennes que les Etats Unis d'Amérique ont obtenu dans les années de la guerre froide et qui ont été mis à la disposition des différents pays.

Avec ces données seront lancées les bases pour l'enrichissement du système d'information sur les diverses ressources dans la zone côtière qui serviraient pour l'évaluation environnementale correcte.

Cette mission sera supportée par le centre AGRHYMET, mais pour des motifs inconnus il n'a pas été possible de la réaliser.

Il existe dans notre pays autres banques de données qui sont importantes dans le cadre de la lutte contre la désertification, notamment les données existantes au Service National de Météorologie, à la Direction des Services des Forêts et Chasse, et dans le Service du génie Rural.

IDENTIFICATION DE GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT

Principaux goulots d'étranglements

Manque d'articulation entre les différentes entités dans les activités d'implémentation de la Convention

Durée du démarrage de l'élaboration du Plan d'Action National de Gestion Environnementale

Peu de ressources financières pour supporter les charges relatives à l'implémentation de la convention sur la lutte contre la désertification au niveau du budget général de l'État.

- Non divulgation de la convention, en particulier quand à la participation et implications des populations.

Recommandations

- Encourager l'utilisation et la recherche des nouvelles sources d'énergies alternatives
- Stimuler une politique de l'ordonnement du territoire.
- En espérant que beaucoup d'expériences ont été déjà obtenues dans beaucoup de pays de notre sous-région, il serait meilleur de s'inspirer dans les résultats atteints dans ces pays, cherchant les différentes informations sur les actions obtenues surtout au Sénégal, Mali et Burkina Faso dans le domaine de la lutte contre la désertification.

BIBLIOGRAPHIE

1- Convention de Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (DPCSD/CCD/95/2)

2- Plan Directeur Forestier (Plan d'Action Forestière National (1992) - DGFC/MDRA-PAFT. 130 P.

3- SAID, A.R. e SIMÃO DA SILVA, A. (1998) Élaboration du Plan d'Action National pour la Biodiversité en Guinée-Bissau 2ème volume. Bissau. PNUD/DGA.